

années du cours d'études, un élève a reçu une éducation commerciale : il a vu l'Arithmétique, la grammaire française et anglaise, dont il s'est appliqué à appliquer les règles, la géographie, l'histoire ancienne, et celle du moyen-âge.

Dans sa quatrième année d'études, il complète une bonne éducation commerciale : il voit la tenue des livres, et revoit plusieurs matières de l'année précédente ; enfin il commence à s'initier dans l'art d'écrire par des essais de lettres et de narrations.

On donne un soin particulier à l'étude de l'anglais, et on oblige les élèves à le parler pendant quelques-unes de leurs récréations.

Tout en s'appliquant à cultiver l'esprit des jeunes gens, on ne néglige aucun moyen de leur former le cœur : on veut que l'éducation marche de pair avec l'instruction. En conséquence un temps convenable est consacré à l'enseignement de la Religion, une discipline exacte est maintenue en vigueur, et une surveillance attentive est exercée sur la conduite morale des élèves.

CONDITIONS DU PENSIONNAT.

La conservation de la santé des enfants sera toujours l'objet des soins de l'établissement. Il leur procure une nourriture saine et abondante ; il les oblige à prendre de l'exercice corporel ; il leur assure les soins du médecin dans leurs indispositions et leurs maladies.

On recommande aux parents de n'apporter